

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Justice, procès et procédures

Université de La Rochelle

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Société, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université de La Rochelle

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Justice, procès et procédures* vise à transmettre, en deux années, une connaissance transversale et approfondie des systèmes juridiques, tant d'un point de vue théorique que pratique. Cette formation prépare aux examens d'accès des différentes professions d'auxiliaires de justice (avocat, huissier de justice) ainsi qu'à différents concours (concours d'accès à l'école nationale de la magistrature, à l'école nationale des greffes, concours de recrutement des conseillers de tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel). La formation est organisée autour de l'étude des quatre grands groupes de procédure : la procédure civile et la procédure d'exécution, la procédure pénale nationale et internationale, les procédures administrative et fiscale, et les procédures européenne et internationale.

Les enseignements sont dispensés, en présentiel, à la Faculté de droit, de science politique et de gestion de l'Université de La Rochelle, par une équipe pluridisciplinaire associant enseignants-chercheurs de l'université et professionnels extérieurs. La formation fonctionne en formation initiale classique, tout en étant ouverte à la formation continue.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de la formation sont clairement définis, tant en termes de connaissances que de compétences. Les métiers visés sont bien renseignés et sont en parfaite adéquation avec le contenu de la formation. Compte tenu de la place relativement limitée accordée à la formation en droit public, et plus particulièrement en droit administratif, une réserve doit néanmoins être formulée à propos de la préparation du concours de conseiller de tribunal administratif qui figure pourtant parmi les objectifs affichés du master.</p>
Organisation
<p>L'organisation de la formation manque d'intelligibilité, du moins dans sa formulation. On ne comprend pas, en particulier, l'affirmation selon laquelle la formation ne comprend pas d'option puisque la maquette fait apparaître de nombreuses matières optionnelles dans les enseignements complémentaires en 1^{ère} année de master (M1). Paradoxalement, cette possibilité n'est plus offerte aux semestres 3 et 4 (S3 & S4) de la 2^{ème} année de master (M2) alors qu'elle permettrait aux étudiants de se spécialiser davantage en fonction de l'examen d'entrée ou du concours d'accès principalement envisagé. Il en résulte donc une structure tubulaire offrant, compte tenu des larges objectifs professionnels envisagés, une rigidité excessive dans l'offre de formation.</p>

Sur le plan du contenu des enseignements, la répartition des volumes horaires entre les différents blocs procéduraux est assez déséquilibrée. La procédure civile et la procédure pénale disposent en effet d'un volume horaire conséquent, réparti entre le S1 (64 heures de cours magistraux - CM - et 30 heures de travaux dirigés - TD) et le S3 (40 heures de CM et 32 heures de TD) tandis que les procédures administrative et fiscale ne disposent que d'un volume horaire modeste sur l'ensemble de la formation (36 heures de CM et 16 heures de TD). L'affichage de la transversalité de la formation droit privé/droit public mérite, à cet égard, d'être nuancé. La spécialisation progressive de la formation est en revanche bien respectée. Le M1 propose des enseignements assez généraux, et parfois optionnels, tout préservant une part importante au cœur de la spécialisation. Le contenu du M2 est plus pratique, plus technique, entièrement axé sur les matières de spécialisation. Il reste qu'au-delà de la dimension proprement disciplinaire, la formation ne propose pas de module méthodologique visant à préparer les étudiants aux épreuves des concours et examens d'accès (type note de synthèse, culture générale ...).

Positionnement dans l'environnement

La formation est bien positionnée dans son environnement. Au niveau de la Faculté de droit, elle s'adosse à l'axe de recherche « Justice et droit du procès » du Centre d'études juridiques et politique (CEJEP - équipe d'accueil n° 3170), et partage des thématiques communes avec le Diplôme d'Université *Médiation et règlement des conflits*. Les partenariats institutionnels sont tout à fait satisfaisants au niveau local ; ils se traduisent par un renforcement de l'équipe pédagogique, par un éventuel soutien financier, et permettent parfois de déboucher sur des projets concrets au niveau de la formation, comme la rédaction de fiches de jurisprudence à destination des avocats et des justiciables. Ces partenariats riches et variés (barreau, chambre régionale des huissiers, juridictions judiciaires) confirment néanmoins la marginalisation du droit public puisqu'aucun de ceux mentionnés ne le concerne. L'offre concurrente est assez étoffée au niveau régional. Il semble toutefois que la formation puisse se distinguer en raison de sa spécialisation dans les procédures et les voies d'exécution, ainsi que par sa transversalité (même si ce point doit, nous l'avons vu, être nuancé). Le dossier aurait certainement gagné à développer davantage les spécificités de la formation par rapport aux masters *Carrières judiciaires et sciences criminelles* des universités voisines.

Equipe pédagogique

En termes de composition, l'équipe pédagogique est assez équilibrée ; elle est constituée d'enseignants-chercheurs qui dispensent, pour l'essentiel, les enseignements théoriques et de praticiens reconnus (avocats, huissiers, magistrats, mandataire judiciaire...) pour les enseignements pratiques. La part des enseignements assurée par ces professionnels extérieurs est relativement satisfaisante (environ 20 % ramené à l'échelle de l'ensemble de la mention, même si ces enseignements sont principalement assurés au niveau du M2). Le dossier est lacunaire quant au pilotage de la formation. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique ne sont pas décrits. Les modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique ne sont pas précisées.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs de la formation sont assez stables (en moyenne, 22 étudiants pour le M1 et 25 étudiants pour le M2). Si le dossier évoque une forte attractivité de la formation, le propos est à nuancer, en particulier en considération des effectifs parfois réduits en M1 (par exemple, 16 inscrits pour l'année 2015/2016). Certaines promotions de M2 peuvent également paraître assez faibles au regard du nombre de candidatures annoncées dans le dossier (18 inscrits en 2014/2015, pour 250 à 300 candidatures). En l'absence d'information sur l'origine des étudiants intégrant le M1, il reste assez difficile de se prononcer sur l'attractivité réelle de la formation et sur l'impact de l'offre régionale concurrente. Les taux de réussite en M2 sont satisfaisants. Aucune indication n'est en revanche fournie concernant le M1. Le dossier comporte peu d'indications concernant l'insertion professionnelle des diplômés ; ce qui rend l'appréciation assez délicate, voire impossible, sur ce point. Seule l'année 2011/2012 est mentionnée, avec les résultats d'une enquête à 30 mois, pour laquelle le taux de réponse est de 50 %. En se basant sur cette seule année, le taux d'insertion professionnelle est correct dans le contexte économique et social actuel, notamment en ce qui concerne le taux d'emploi stable et le taux d'emploi cadre.

Place de la recherche

La recherche occupe une place limitée, voire insuffisante dans ce master à visée essentiellement professionnalisante. La place de la recherche est en effet limitée à l'adossement du master aux thématiques de recherche du CEJEP (EA 3170) et à l'intervention de ses enseignants-chercheurs dans la formation. Les étudiants disposent d'ailleurs, en M1 comme en M2, d'une option entre la réalisation d'un stage et la rédaction d'un mémoire. En outre, la formation n'accorde pas de place particulière à la formation par la recherche ou à la formation à la recherche.

Place de la professionnalisation
<p>La place de la professionnalisation est assurée au sein de la formation par la possibilité d'effectuer un stage et, dans une moindre mesure, par l'intervention de professionnels extérieurs (20 % du volume global des enseignements). À cet égard, le dossier insiste sur l'orientation pratique de certains enseignements, où les étudiants sont mis en condition de travail réel (rédaction d'actes...). La formation offre également aux étudiants la faculté particulièrement bienvenue d'obtenir une certification informatique et internet (C2i) de niveau 2 attestant de l'acquisition des compétences en matière d'usage des outils numériques adaptés aux métiers du droit. Par ailleurs, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle de l'université propose classiquement toute une série de services particulièrement utiles, notamment pratiques, en vue d'accompagner les étudiants dans leur projet et leur insertion professionnels.</p>
Place des projets et des stages
<p>Il est regrettable que le stage ne soit pas rendu obligatoire dans cette formation à dimension professionnalisante. En M1, comme en M2, les étudiants peuvent en effet opter pour un mémoire (ou en M1 pour certains enseignements) à la place du stage. Le dossier n'indique pas la proportion d'étudiants effectuant un stage. Sous cette réserve, les objectifs du stage sont décrits avec précision dans le supplément au diplôme. Ses modalités d'organisation et d'évaluation sont satisfaisantes. Le stage trouve la place qui doit être la sienne en étant valorisé, en M2, de 16 crédits européens. De manière classique, il donne lieu à la rédaction d'un rapport. En revanche, le dossier ne précise pas si ce rapport est suivi d'une soutenance. A la notable exception de la rédaction de fiche de jurisprudence en partenariat avec plusieurs institutions, la formation ne semble pas proposer de véritable projet aux étudiants alors même que, compte tenu de sa thématique, on pourrait s'attendre par exemple à ce qu'elle engage ses étudiants dans les concours nationaux et/ou internationaux de simulation de procès (Vedel, Cassin ...).</p>
Place de l'international
<p>La place accordée à l'international est tout à fait satisfaisante. S'il n'existe pas de partenariats institutionnalisés favorisant les échanges internationaux au niveau de la formation, cette dernière bénéficie néanmoins de la politique active de l'Université de La Rochelle en matière de mobilité étudiante. Par ailleurs, le contenu des enseignements est ouvert sur l'international (Procédure européenne, Juridictions pénales internationales ...), et des voyages d'études sont organisés pour visiter des juridictions internationales et européennes. Le volume horaire consacré, chaque semestre, aux langues vivantes est adapté, et une préparation aux certifications est prévue dans ce cadre (Test of English as a Foreign Language (TOEFL) ; Test of English for International Communication (TOEIC)). Les enseignements d'anglais sont, en outre, particulièrement cohérents par rapport aux objectifs de la formation puisqu'ils portent sur la connaissance des systèmes de procédure des pays de common law.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les modalités de recrutement sont classiques. L'admission en M1 est de droit pour les licenciés en droit, tandis que le recrutement se fait sur dossier en M2. Concernant les dispositifs d'aide à la réussite, le dossier mentionne simplement le cours « Management et communication » sans en préciser davantage le contenu et sans que l'on voit le lien entre cet intitulé et l'aide à la réussite. Notons du reste que cet enseignement est optionnel. De manière générale, le dossier n'aborde pas la thématique de l'aide à la réussite.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les cours se déroulent en cycle initial classique et certains aménagements sont prévus pour les étudiants bénéficiant de contraintes particulières (aménagement des emplois du temps, dispense d'assiduité). Le dossier indique que le master est ouvert à la formation continue et à la validation des acquis de l'expérience, sans pour autant livrer de données précises en la matière. La place du numérique dans la formation est assurée par la possibilité, fort opportune, pour les étudiants de préparer le C2i <i>Métiers du droit</i> (niveau 2).</p>
Evaluation des étudiants
<p>Le rôle des jurys, composés d'enseignants-chercheurs et d'intervenants extérieurs, est bien précisé. De la même manière, les modalités de contrôle de connaissance sont bien décrites, mais seulement pour le M2. Elles sont adaptées à la formation. On remarquera en particulier l'évaluation par un examen écrit de cinq heures pour les trois matières fondamentales de procédures. L'épreuve de « Grand oral de droit processuel » mérite également d'être soulignée. Ce type d'épreuve constitue un entraînement particulièrement bienvenu pour les étudiants s'orientant vers les métiers du barreau ou de la magistrature. La nécessaire validation de l'épreuve de langue est aussi un point positif de nature à crédibiliser le diplôme et à inciter les étudiants à s'investir précocement en la matière.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le dossier et la fiche du répertoire national des certifications professionnelles décrivent assez précisément les compétences que doit acquérir l'étudiant (compétences disciplinaires et compétences transversales). Pour autant, la formation ne semble pas s'être dotée d'un dispositif spécifique en matière de suivi des compétences (portefeuille de compétences, livret de l'étudiant ...). Le supplément au diplôme apporte une certaine valeur ajoutée dans la mesure où il décrit à juste titre la nature du stage et comprend la liste des enseignements validés.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est très insuffisant. Dans l'attente d'un nouveau dispositif mentionné dans le dossier fourni qui devrait permettre, à partir de 2016, de connaître l'insertion des diplômés de l'année N-1, il faut se contenter de l'enquête nationale sur le suivi des diplômés à 30 mois menée par l'université. Les résultats de cette enquête, qui ne concerne que la seule année 2011/2012, sont difficilement exploitables. Outre le fait qu'il est délicat d'émettre une appréciation générale en se basant sur l'insertion d'une seule et unique promotion de master, les informations fournies sont assez lacunaires. Le tableau récapitulatif, sans analyse complémentaire, n'offre aucune information utile, en particulier dans l'optique du pilotage de la formation.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Les procédures d'autoévaluation de la formation restent très insuffisantes. Si un dispositif d'évaluation des formations a été mis en place au niveau de l'établissement, le dossier ne précise pas les évolutions qui ont pu être tirées de ce dispositif pour la formation. En outre, le pilotage de la formation est affaibli par l'absence de conseil de perfectionnement.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La bonne adéquation entre les objectifs de la formation et les débouchés professionnels identifiés.
- Le bon positionnement de la formation dans son environnement, avec le développement de nombreux partenariats institutionnels.
- Des enseignements théoriques utilement complétés par des enseignements pratiques assurés par des professionnels
- Une formation disciplinaire en anglais.

Points faibles :

- Un pilotage informel de la formation (l'absence de conseil de perfectionnement).
- L'absence de dispositif dédié à la préparation des concours et des examens d'accès aux professions envisagées.
- L'absence de dispositif opérant le suivi du devenir des diplômés.
- L'absence de stage obligatoire.
- La place limitée accordée au droit public dans la formation.

Avis global et recommandations :

Le master *Justice, procès et procédures* est une formation complète, cohérente et bien structurée qui répond aux besoins de la pratique.

Au regard des objectifs de la formation, les enseignements pourraient être utilement complétés par la mise en place de séminaires méthodologiques de préparation aux épreuves des concours et examens d'accès ainsi que par un renforcement de la formation en droit public, s'il est jugé pertinent de maintenir la magistrature administrative comme objectif. La place de la professionnalisation pourrait être consolidée par l'instauration d'un stage obligatoire en M2 tandis que l'adossement à la recherche justifierait de rendre obligatoire le mémoire en M1. Enfin, le pilotage de la formation gagnerait à être davantage formalisé, notamment par la création d'un conseil de perfectionnement, et il conviendrait de renforcer de manière significative le suivi du devenir des diplômés.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.